



Anabases

Traditions et réceptions de l'Antiquité

19 | 2014

Varia

Le prix du papyrus dans l'Antiquité grecque

Annales d'histoire économique et sociale, 1^{re} année, n°1, 1929, p. 3-12

Gustave Glotz



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/anabases/4765>

DOI : [10.4000/anabases.4765](https://doi.org/10.4000/anabases.4765)

ISSN : 2256-9421

Éditeur

E.R.A.S.M.E.

Édition imprimée

Date de publication : 1 avril 2014

Pagination : 301-310

ISSN : 1774-4296

Référence électronique

Gustave Glotz, « Le prix du papyrus dans l'Antiquité grecque », *Anabases* [En ligne], 19 | 2014, mis en ligne le 01 avril 2017, consulté le 21 octobre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/anabases/4765> ; DOI : [10.4000/anabases.4765](https://doi.org/10.4000/anabases.4765)

© Anabases

4 ANNALES D'HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

déliennes (1926) et va en publier une troisième dont j'ai eu les épreuves entre les mains, et qu'ainsi je dispose de données nouvelles pour les années 231-179, je voudrais reprendre la question dans l'ensemble. Il en vaut la peine, puisqu'aux trois indications de jadis, qui s'appliquent aux années 407, 333 et 322, s'en ajoutent — indépendamment de celles que fournit la papyrologie — dix-huit autres, qui se répartissent sur treize années comprises entre 296 et 179.

Nous savons que le papyrus égyptien était importé en Grèce depuis le VI^e siècle ; mais il y était rare à cause du prix. C'est pour cela, nous dit Hérodote, que les Ioniens ont longtemps employé, pour écrire, des peaux de brebis et de chèvres (διφθέραι), ce que font encore, ajoutet-il, les barbares, évidemment ceux de l'Asie¹. A la fin du V^e siècle, les précieuses feuilles étaient bien plus répandues en Grèce, mais restaient chères. En 407, les épistates préposés aux travaux de l'Érechtheion en achètent deux pour y transcrire les copies de leurs comptes qui doivent être déposés aux archives ; ils les payent 1 drachme 2 oboles la pièce². C'est un prix élevé en un temps où la journée de travail vaut une drachme, même pour un architecte³.

Il est vrai qu'on oppose à ce prix, consigné dans un acte officiel, celui qu'on croit pouvoir déduire d'un texte littéraire. Platon fait dire à Socrate qu'on peut trouver sur le carreau de l'agora le *Traité sur la nature* d'Anaxagore pour une drachme tout au plus⁴. Dziatzko a soutenu que, si le manuscrit valait une drachme, le papier n'en valait certainement pas plus du tiers et que, le volume se composant de plusieurs feuillets, le prix du feuillet n'atteignait pas une obole⁵. Mais les exemplaires dont Socrate parle avec le sourire sont des livres de rebut. Les bouquinistes du marché n'avaient pas le moins du monde la prétention de tirer de bons « rossignols » le prix du papier neuf ni, à plus forte raison, le prix du papier augmenté du salaire payé jadis au scribe, salaire qui, à lui seul, représentait plus d'une journée de travail. Platon nous donne donc un renseignement précieux sur la vente des livres d'occasion, il ne dit rien sur la valeur du papyrus dans la Grèce de son temps.

Le prix fort de l'an 407 se maintient encore pendant trois quarts de siècle. En effet, à Épidaure, d'après les comptes de la Thymélé,

1. HÉR., V, 58, 3 ; cf. Eurip., fr. 629 ; Diod., II, 32.

2. IG, t. I², n° 374, col. IX, l. 279-281 : χάρται ηρονέθεσαν δύο, ης | & τὰ ἀντίγραφα ηνεγράψασμ[εν] ΗΗ|||. Cf. BIRT, *Buchrolle*, p. 27.

3. *Ib.*, col. VII, l. 109-110.

4. PLAT., *Apol.*, p. 28 d : τὰ Ἀναξαγόρου βιβλία τοῦ Κλαζομένου... & ἔξεστιν ἐνίοτε, εἰ πάνυ πολλοῦ, δραχμῆς ἐκ τῆς ὀρχήστρας πριαμένοις. — Sur l'ὀρχήστρα, voir JUBBEICH, *Topogr. von Ath.*, p. 305, n. 13 ; IWAN VON MÜLLER, *Griech. Privatalt.*, 2^e éd., p. 253.

5. DZIATZKO, *Untersuch.*, p. 40-41 ; Cf. WILAMOWITZ, *Hermes*, t. XXI, 1886, p. 603, note ; GARDTHAUSEN, *op. cit.*, p. 67-68.

LE PRIX DU PAPYRUS

5

on donne 4 1/2 oboles éginétiques, c'est-à-dire une drachme et une demi-obole attiques, pour une feuille sur laquelle doit être consigné un cahier de charges¹. On voudrait avoir ici une date certaine. Malheureusement, tout ce qu'on croit savoir, c'est que l'achat en question a été fait dans la seizième au moins et, peut-être, dans la vingt-sixième année depuis le commencement des travaux en cours, et que ces travaux ont commencé vers 360 : donc vers 344-334². Voilà qui est bien vague. Je crois pourtant qu'on peut préciser. Quatre ans avant cet achat de papyrus, les comptes mentionnent un achat de plomb à un prix double du prix ordinaire³. Une telle hausse ne peut s'expliquer que par une cause pareille à celle qui a produit le même effet dans les dernières années du v^e siècle, c'est-à-dire par un arrêt total de l'exploitation minière dans le bassin du Laurion⁴. L'une de ces crises a été déterminée par la présence des Spartiates à Décélie et la désertion des esclaves ; l'autre n'a pu l'être que par l'arrivée de l'armée macédonienne sur la frontière de l'Attique, après la bataille de Chéronée. C'est donc quatre ans après 438/7, en 434/3, que la feuille de papier valait à Épidaure plus d'une drachme attique. Ainsi, pendant trois quarts de siècle, le prix n'a presque pas varié, au moins en temps normal.

Mais tout à coup, une dizaine d'années après, en 322, le plaidoyer contre *Dionysodôros* nous apprend que les grands négociants d'Athènes rédigent leurs contrats les plus importants sur des tablettes à deux chalques et sur des bouts de papier tout aussi bon marché⁵. Est-ce là une de ces exagérations dont les avocats sont coutumiers ? Il est bien possible, à vrai dire, que le Pseudo-Démosthène donne un prix réel pour la tablette et un prix seulement approximatif pour le papyrus. Mais il n'aurait pas osé parler comme il l'a fait, si le papyrus avait encore coûté trente-deux fois plus, comme en 407, ou même vingt-six fois plus, comme en 333. Pourtant, on pourrait toujours ergoter là-dessus, si nous n'avions pas d'autre indication dans le même sens.

Le grand, l'inestimable avantage que présentent les inscriptions de Délos dans l'histoire économique de l'antiquité, c'est qu'elles nous donnent des séries de prix qui s'échelonnent sur un siècle et demi. Les différences sont caractéristiques, les hausses ou les baisses ont toujours une signification qu'il importe de démêler. J'ai pu montrer il y a quelques années par un exemple typique⁶, celui d'une denrée

1. IG, t. IV, n° 1485, l. 159 : χαρτίου εἰς τὰς συν[γ]ράφους, Ἀντικρίτωι ΙΙΙΙC.

2. Voir Pomtow, *Klio*, t. XII, 1912, p. 283 et ss.

3. IG, I. c., l. 131-132. Cf. l. 62-63, 109-110 (2 dr. 1 ob. ou 1 ob. 1/2).

4. IG, t. I³, col. IX, l. 286-289 (5 dr.). Cf. DITTENBERGER, *Sylloge*, 2^e éd., n° 587, l. 176-177 ; Ps. ARIST., *Econom.*, p. 1353 a, 15.

5. Ps. DÉM., *C. Dionysod.*, 1 : ἐν γραμματειδίῳ δυοῖν χαλκοῖν ἑωνημένῳ καὶ βυβλιδίῳ μικρῷ. Cf. DZIATZKO, *Untersuch.*, p. 41-42.

6. *Rev. des Ét. gr.*, t. XXIX, 1916, p. 281-325.

6 ANNALES D'HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

aussi infime que la poix, comment la mercuriale délienne reflète l'histoire de la Grèce pendant un siècle. On va voir que les variations de prix subies par le papyrus ne sont pas non plus sans importance.

Les premières indications que nous fournissent sur le prix du papier les hiéropes de Délos datent de l'an 296. Elles sont pour cette année au nombre de deux, et toutes deux conformes à celle que nous donnait l'orateur de 322. 1^o Une feuille (*χάρτης*) est payée à un prix qu'une mutilation de la pierre rend incertain, mais qui est peut-être d'une obole et en tout cas demeure au-dessous d'une drachme¹. 2^o Pour une drachme, on a plusieurs rouleaux (*βιβλία*)², c'est-à-dire au moins deux rouleaux d'au moins deux feuillets et probablement de plus de deux feuillets : le feuillet vaut donc 1 obole 1/2 au maximum ; mais il est bien plus vraisemblablement d'un prix inférieur et peut même être, comme en 322, d'un simple tétartémorion.

Voilà donc une période de vingt-six ans au moins (322-296) pour laquelle un prix bas est certifié.

Mais cette période est exceptionnelle. A partir de l'an 279 et jusqu'en 179, les comptes de Délos nous donnent seize prix pour douze années. Tous ces prix sont supérieurs, non pas seulement et de beaucoup à ceux de la période précédente, mais même à ceux de 407 et 333.

| | |
|---------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| Deux fois (267, 231) on a payé la feuille | 1 dr. 3 ob. ³ |
| Cinq fois (274, 250, 200, 179) | 1 dr. 4 ob. ⁴ |
| Une fois (250) | 1 dr. 4 ob. 1/4 ⁵ |
| Une fois (250) | 1 dr. 5 ob. ⁶ |
| Une fois (218) | 1 dr. 5 ob. 1/2 ⁷ |
| Deux fois (279, 204) | 2 dr. ⁸ |
| Deux et probablement trois fois (269, 258, 224-222) | 2 dr. 1 ob. ⁹ |
| Une fois (267) | au moins 10 dr. ¹⁰ |

On a ainsi une série de prix qui comporte sept degrés, de 9 à

1. IG, t. XI, II, n^o 154, A, l. 24 : *χάρτης* | ---.
2. *Ib.*, l. 34 : [β]ιβλία. †.
3. *Ib.*, n^o 205, Bb, l. 7 ; *Inscr. de Délos*, n^o 316, l. 70 : *χάρτης* †††.
4. IG, l. c., n^o 199, A, l. 22 : *χαρτία τρία* Γ ; n^o 287, A, l. 50 : *χάρτης* †††† ; *ib.*, l. 84 : *χάρτου* †††† ; *Inscr. de Délos*, n^o 372, A, l. 75 : *χαρτών* †, †††† ; n^o 442, A, l. 182 : *χαρτών* F (sûrement au nombre de 3).
5. IG, l. c., n^o 287, C, l. 4 : *χάρτη(ς)* †††††.
6. *Ib.*, A, l. 52 : *χάρτης* †††††.
7. *Inscr. de Délos*, n^o 354, l. 59 : *χαρτών* ††††† (vraisemblablement au nombre de 2).
8. IG, l. c., n^o 161, A, l. 112 : *χαρτία δύο*. ††††. ; n^o 204, l. 60 : *χάρται δύο*, τιμή ††††.
9. *Ib.*, n^o 203, A, l. 56 : *χαρτία πέντε, ἀνά* : †††† ; *ἢ πᾶσα τιμή* : Δ††††† ; n^o 224, A, l. 28 : *χάρτης*. †††† ; *Inscr. de Délos*, n^o 338, Aa, l. 19 : *χάρτου* ††† (M. Durrbach a bien voulu, à ma prière, vérifier ce chiffre sur son estampage ; il reconnaît aujourd'hui au moins aussi bien des † que des | : les lectures ††† ou ††† ne sont autorisées par aucun exemple ; la restitution ††† est donc la plus probable).
10. IG, l. c., n^o 205, Bb, l. 2 : *χάρτης* Δ.

LE PRIX DU PAPYRUS

7

13 oboles ; après quoi, par un bond énorme, on arrive au prix unique de 10 drachmes. Il ne faut point croire, d'ailleurs, qu'au cours de ce siècle le prix ait varié selon les temps : il est de 1 drachme 4 oboles aussi bien en 274 qu'en 179, il va dans la même année 250 de 1 drachme 4 oboles à 1 drachme 4 oboles $1/4$ et 1 drachme 5 oboles ; bien mieux, dans la même année 267, on trouve le plus bas et le plus élevé de tous. Ce dernier prix doit, au reste, être mis à part : il n'a pu être demandé 10 drachmes ou davantage que pour la qualité de papyrus qu'une renommée séculaire plaçait au-dessus de toutes les autres, celle qui avait une largeur de 11 doigts (0 m. 20) et se distinguait par la finesse, la solidité, la blancheur et le poli¹, celle qui était réservée en Égypte pour les livres sacrés et les actes de l'autorité royale, le *χάρτης ιερατικός* ou *βασιλικός*². Quant aux autres prix, ils ont pu être demandés pour le papyrus de bonne qualité ordinaire, à la marque de « l'Amphithéâtre », qui se fabriquait près de l'amphithéâtre d'Alexandrie et qui avait 9 doigts de large (0 m. 17)³.

Par conséquent, si le papyrus a été bon marché en Grèce depuis le dernier quart ou le dernier tiers du iv^e siècle, il est redevenu cher dans le premier quart du iii^e, et cette fois pour toujours. Avant de nous demander comment s'explique la période de baisse constatée dans les années 322 et 296, précisons les dates extrêmes de cette période. On a vu par les inscriptions qu'elle peut s'allonger de dix ans *ab initio* et de seize ans *a fine*. Mais, si rien n'empêche de la faire commencer dès 332, il ne paraît pas qu'elle ait duré jusqu'en 279. Les comptes déliens de l'an 281 auraient pu, à cet égard, nous donner un renseignement précieux : ils mentionnent un achat de papyrus ; mais ils sont mutilés juste après le mot *χάρτας*, à la place du prix⁴. Au cas où ils auraient porté un prix bas, ils auraient daté, à deux ans près, l'événement qui modifie si fortement le prix du papyrus. Mais il est plus probable qu'ils portaient déjà un prix fort. Nous savons, en effet, que quelques années auparavant le papier n'était pas en Grèce un objet de consommation courante pour les petites bourses. Bon gré mal gré, les pauvres gens faisaient comme à l'époque lointaine de l'ostracisme, ils écrivaient sur des morceaux de pots cassés. En 283 ou 282, quand Cléanthe commença de suivre les leçons du Portique, il n'avait d'autre matière à sa disposition, pour recueillir les pensées de son maître Zénon, que des tessons de vases et des omo-plates de bœufs : réduit à travailler pour vivre, le papyrus était trop cher pour lui⁵. Cette anecdote pourrait bien réduire de trois ou

1. Telles sont, d'après Pline (XIII, 78), les qualités qu'il faut demander au papyrus.

2. Cf. LAFAYE, art. *Papyrus*, p. 320.

3. Cf. *ibid.*

4. IG, I. c., n° 159, A, l. 37.

5. Diog. Laërce, VII, 174 : τοῦτόν φασιν εἰς Ἰστραχὰ καὶ βοῶν ὠμοπλάτας γράφειν ἀπερ ἤκουε παρὰ τοῦ Ζήνωνος, ἀπορία κερμάτων ὥστε ὀνήσασθαι χαρτία.

8 ANNALES D'HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

quatre ans l'intervalle dans lequel se place le retour aux prix forts.

C'est du côté de l'Égypte qu'il faut nous tourner pour comprendre ce qui s'est passé une première fois dans l'intervalle de 333 à 322, une seconde fois quarante ou cinquante ans plus tard. Car la fabrication et la vente du papier étaient une industrie et un commerce exclusivement égyptiens¹.

Or, tout indique qu'en Égypte le papier pouvait revenir très bon marché. La culture de la plante était fort répandue dans le Delta ; le travail demandait du soin, mais n'était pas compliqué ; la main-d'œuvre était abondante et ne coûtait guère que les frais d'entretien. Le prix de revient n'était donc pas élevé. C'est même cette raison qui a fait croire à Gardthausen qu'avant d'être exploité par le fisc impérial, le papyrus fut d'un prix extrêmement modéré. Mais l'hypothèse n'est juste, comme on vient de le voir, que pour un temps limité. Elle ne l'est ni pour les années antérieures à 332-322 ni pour les années postérieures à 296-282. Pourquoi ?

C'est que le monopole qui devait rendre le papyrus si cher sous les empereurs romains existait déjà sous les pharaons et fut reconstitué sous les Lagides. On voit dès lors ce qui s'est passé entre 333 et 322 et a déterminé une énorme baisse du papier. Tout simplement ceci : dans l'hiver 332-331, Alexandre a ouvert toutes grandes les portes de l'Égypte et fait affluer sur le marché grec les marchandises de l'Orient. En remplaçant les administrations nationales par la domination macédonienne, il a mis fin aux monopoles qui enrichissaient de temps immémorial le trésor des temples et la cassette royale. Alors commence pour la fabrication et la vente du papyrus un régime de liberté qui dure encore au commencement du III^e siècle. Nous savons par ailleurs et nous constatons dans les comptes de Délos que Ptolémée, fils de Lagos, satrape indépendant depuis 311, roi depuis 305, n'avait pas encore réorganisé les monopoles en 296. Autrement, dans une année où le maître des îles, Démétrios Poliorcète, se trouvait en état de guerre avec le maître de l'Égypte, le papyrus, plus cher déjà qu'en 322, eût été d'un prix quasiment inabordable.

Tout semble indiquer que Ptolémée Sôter ne changea pas de politique fiscale jusqu'à son abdication en 285. Son successeur, au con-

1. Depuis que cet article a été lu au Congrès d'Oslo, j'ai trouvé par hasard, dans un texte qui m'avait complètement échappé, une éclatante confirmation des rapports à établir entre le prix du papyrus sur le marché grec et la situation de l'Égypte. A la fin d'une lettre, adressée à Philippe de Macédoine dans la seconde moitié de 343, le philosophe Speusippos déclare que « le papier lui manque » pour écrire tout ce qu'il voudrait, « tant est grande la disette de papier que le roi (Artaxerxès) a créée par la conquête de l'Égypte ! » (Voir E. BICKERMANN et JOH. SYKUTRIS, *Speusippos Brief an König Philipp*, *Berichte der Sächs. Akad. der Wissensch. zu Leipzig, Philol.-hist. Klasse*, t. LXXX, 1928, fasc. III, p. 12, § 14 ; pour la date, voir p. 30 et ss.). Ce texte est d'une très grande valeur pour notre recherche. Non seulement il nous laisse deviner que le papyrus pouvait atteindre un prix formidable dans la période antérieure au dernier tiers du IV^e siècle ; mais c'est le seul document qui nous dise en toutes lettres que nous avons raison, dans la question qui nous occupe, de mettre l'histoire économique en relations avec l'histoire politique.

traire, revint aux traditions pharaoniques. Nous savions par les *Revenue Laws* que, la vingt-septième année de son règne, Ptolémée Philadelphe donna une constitution définitive à certains monopoles. C'était une réforme, non une création. Le prix payé pour le papyrus en 279 et l'anecdote de Cléanthe nous apprennent que le monopole du papier était déjà rétabli la sixième, peut-être même la deuxième année du règne. En tout cas, il fallait bien une raison de ce genre pour que le prix du papyrus fût si élevé en 279, puisqu'à cette époque le commerce des îles avec l'Égypte était facilité par d'excellentes relations, comme le prouvent l'invitation adressée aux Nésiotes et acceptée par eux d'assister officiellement aux fêtes olympiques d'Alexandrie et la fondation des Ptolémaïa à Délos¹.

Nous possédons assez de renseignements sur le monopole du papyrus au temps des Lagides pour qu'il soit impossible d'en révoquer l'existence en doute. La matière première était achetée aux particuliers d'après le tarif fixé par l'administration royale ; le travail se faisait dans les ateliers publics, sauf le privilège réservé aux prêtres de pourvoir par leurs moyens aux besoins des temples ; la vente était assurée par des détaillants qui s'approvisionnaient dans les magasins du roi². Le prix de vente se régla donc bien moins sur le prix de revient que sur le bénéfice réclamé par le fisc.

Aussi ne pouvait-on se procurer du papier bon marché même en Égypte. On a souvent observé que, sans la nécessité de faire des économies, les sujets des Lagides n'auraient pas constamment écrit sur le verso de leurs feuilles ni surtout recouru à la misérable pratique du palimpseste. Ils auraient encore moins fait un tel usage des *ostraca*, s'ils avaient eu à leur disposition une matière plus commode à un prix modéré. Enfin, dans un pays où le respect des morts fut toujours poussé jusqu'au scrupule le plus délicat, les embaumeurs n'auraient pas enveloppé les momies de vieux papiers mis au rebut, s'ils avaient pu en avoir de neufs à bon compte.

Précisément, les indications que nous possédons sur le prix du papyrus en Égypte sont bien en rapport avec celles que nous donnent les inscriptions de Délos pour la même époque. On trouve, entre les unes et les autres, tantôt la différence normale qui représente le droit de sortie, les frais de transport et le bénéfice de l'intermédiaire, tantôt une différence exceptionnellement forte qu'explique une perturbation des relations commerciales causée par les événements politiques. En 251-250, tandis que les comptes des hiéropes déliens donnent deux fois le prix de 1 drachme 4 oboles, une fois celui de 1 drachme 4 oboles 1/4 et une fois celui de 1 drachme 5 oboles, les comptes de Zénon men-

1. Voir *Rev. des Ét. gr.*, t. c., p. 308-309.

2. Voir DZIATKO, *Untersuch.* p. 98 ; BOUCHÉ-LECLERCQ, *Hist. des Lagides*, t. III, p. 267 ; WILKEN, *Grundzüge*, t. I, t. p. 255-256.

10 ANNALES D'HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

tionnent le prix de 1 drachme 1 obole¹. La différence n'est guère plus grande au II^e siècle : tandis qu'on paie à Délos 1 drachme 4 oboles la feuille, prix de détail, une administration égyptienne paie 100 drachmes pour 100 feuilles, 1 drachme par feuille, prix de demi-gros². Il est vrai qu'à certains moments le prix s'abaisse dans le pays de production au-dessous de 1 drachme. Un compte du Fayoum indique comme prix de la feuille format ordinaire (χάρτης) 4 oboles 3/4 ou 3/8, et comme prix des feuillets petit format (χαρτίδιον) 1 obole le feuillet et 8 drachmes la main de 48 ou peut-être de 50 feuillets³. Faute de date précise, nous ne pouvons, dans ce cas, faire de comparaison. Mais, vers 259-258, nous trouvons un écart énorme. Les comptes de Délos portent, en 258, le prix considérable de 2 drachmes 1 obole, peut-être bien parce que l'Égypte est impliquée dans les événements de Cyrénaïque et que les risques de guerre entravent le commerce gréco-égyptien. Vers le même temps, les comptes de Zénon mentionnent un achat de papyrus que l'éditeur croit pouvoir évaluer, malgré les difficultés de lecture qu'il signale loyalement, à 40 drachmes les 60 feuilles, donc à 4 oboles la feuille⁴. Si le nombre ξ = 60 doit vraiment être conservé pour la quantité, on peut songer, pour le prix, à remplacer μ par ν, ou 40 par 50, ce qui serait plus conforme à la mercurielle du temps. Il n'est pas impossible pourtant que le III^e siècle avant l'ère chrétienne ait déjà connu ce prix de 4 oboles qui est certifié pour le milieu du II^e siècle après J.-C.⁵. En tout cas, depuis le règne de Ptolémée Philadelphe, le tarif des papyrus en Égypte — même si, de 1 drachme 1 obole au plus haut, il descend à 4 oboles au plus bas — reste encore bien au-dessus des prix qu'on payait dans les pays importateurs comme l'Attique et Délos, à plus forte raison dans le pays producteur, avant le rétablissement du monopole.

Reste à examiner un document où Gardthausen a cru trouver une confirmation de sa théorie et qui nous fait, au contraire, mieux connaître le monopole du papier. Sur un papyrus de Tebtynis, un comogrammate mentionne, en l'an 112, la dépense suivante : κάτεργον

1. *Pap. della Soc. Ital.*, t. VI, n° 572, l. 2-3 : ἀ[π]έστα[λ]κά σοι Ἀρμιῦσιν φέρον[τ]α τοῦ[ς] χάρ[τ]ας ε, ἡε⁵ (5 feuilles, 5 dr. 5 ob.).

2. W. SCHUBART-E. KÜHN, *Papyri und Ostraka der Ptolemäerzeit (Ägyptische Urkunden aus den staatl. Museen zu Berlin, Griech. Urk., t. VI, 1922, p. 36, n° 1233, l. 3 : χάρτας ρ, ρ)*.

3. SAYOE, dans FLINDERS PETRIE, *Hawara*, p. 34, n° 245 (Cf. PREISIGKE, *Sammelbuch griech. Urkunden in Ägypten*, n° 5224, l. 7 : χάρτου $\frac{f}{\dots}$; l. 38 : χαρτιδ[ι]ου, et non [ι]ων] — ; l. 3 : χαρτειδ[ι]ων] $\frac{f}{\eta}$).

4. EDGAR, *Zenon Papyri*, n° 59010, l. 2 : χάρτων ξ, ἡμ.

5. *Oxyrh. Pap.*, t. XIV, n° 1654, l. 3-4 : νομογρά(φοις) γράψαι ὑπομνηματισμ(ούς)β, (ὄβολοι) ις, | χάρτου εἰς αὐτούς (τετρώβολον). — Le même document mentionne (l. 5-6) un achat de papyrus « à débiter » (εἰς συνκοπήν) pour le prix de 4 dr. (ἑτέρου χάρτου ἀγορασθέντος εἰς συνκοπήν (δραχμαὶ) δ). Si le texte est bon, il s'agit vraisemblablement d'un cahier de 6 feuilles ; mais peut-être faut-il lire : (ὄβολοι) δ.

χαρτῶν ι, ἀν(ἀ) ρ, 'A, c'est-à-dire « κάτεργον pour 10 χαρται, à 100 drachmes (de cuivre) la pièce, 1 000 drachmes »¹. Pour Crönert, qui a examiné ce texte, χαρτης ne désigne pas une feuille de papyrus, mais un rouleau, une main, un *scapus*, de vingt feuilles². Hypothèse purement arbitraire. Gardthausen la fait sienne pourtant et, après avoir correctement traduit κάτεργον par *Lohn*, il continue en raisonnant comme s'il s'agissait, non d'un salaire, mais d'un prix de vente. Et voici sa conclusion : 10 mains de papyrus valent 1 000 drachmes de cuivre ; donc une main vaut 100 drachmes ; donc une feuille vaut 5 drachmes, ce qui fait, à une époque où la monnaie de cuivre a fortement baissé par rapport à la monnaie d'argent, moins d'un *pfennig*³. Revenons tout simplement à notre texte et traduisons : « Salaire pour fabrication de 10 feuilles à 100 drachmes la pièce, 1 000 drachmes ». Il s'agit d'une somme due par l'administration du monopole à un ouvrier ou à un entrepreneur de papeterie appelé plus loin χαρτοποιός. D'ailleurs, étant donné que le rapport de l'argent monnayé au cuivre était alors de 1 : 475, l'ouvrier recevait 0 fr. 20 argent par feuille, et non pas 0 fr. 01, comme le voudraient Crönert et Gardthausen.

Le bénéfice du trésor royal était assez beau, puisque le prix de la feuille était pour les Égyptiens d'au moins 0 fr. 65 argent (4 oboles) et atteignait même 1 fr. 15 (1 drachme 1 obole). Celui des importateurs et revendeurs grecs n'était pas non plus à dédaigner, puisque le prix de la feuille variait à Délos entre 1 fr. 50 argent (1 drachme 3 oboles) et 2 fr. 15 (2 drachmes 1 obole).

On jugera par cette étude de détail combien il peut être utile de recueillir et de classer les chiffres, si rebutants d'apparence, qui hérissent les comptes de nos inscriptions et de nos papyrus.

Il peut suffire de rappeler et de confronter une vingtaine de prix éparpillés sur deux siècles pour jeter un peu de lumière sur l'histoire économique de l'antiquité, que les historiens du temps ont totalement négligée. C'est par une série d'études analogues qu'on aura quelques notions précises sur le commerce de détail et le commerce de gros, sur les conditions générales des échanges internationaux.

J'ai choisi comme exemple une denrée qui, par surcroît, renseigne sur l'histoire politique, voire même sur l'histoire intellectuelle des pays helléniques. Il n'est pas indifférent de constater un des effets produits subitement sur la situation matérielle de l'Égypte par la conquête macédonienne, une des différences profondes qui distinguèrent le règne de Ptolémée Sôter et celui de Ptolémée Philadelphe. Et l'on peut réfléchir longuement aux conséquences d'un système qui

1. *Pap. Tebt.*, t. I, n° 112, l. 25 ; cf. l. 61-62, 81-82.

2. *Hermes*, t. XX XVIII, 1913, p. 403, n. 1.

3. *Op. cit.*, p. 67.

12 ANNALES D'HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

avait pour premier résultat de ne livrer à la consommation qu'un papier aussi cher que l'est dans les sociétés contemporaines le papier timbré. Le monopole avait à peine été supprimé par Alexandre, que l'Athénien Lycurgue, administrateur pourtant économe, fit faire et déposer aux archives une copie officielle des poètes tragiques, ce qui était un beau début pour une Bibliothèque nationale. Mais le monopole rétabli par Philadelphe communiquait la cherté du papier au livre. Ainsi s'explique l'importance incomparable que prit immédiatement et que conserva pendant des siècles la Bibliothèque d'Alexandrie : les Ptolémées lui fournissaient le papyrus gratuitement ou à vil prix. En même temps, ils étaient les maîtres de le vendre à l'étranger d'après un tarif fixé par eux seuls et même — c'est ce que fit Evergète II¹ — d'en interdire l'exportation.

GUSTAVE GLOTZ.
(Paris.)

1. Plîne, XIII, 70.